

**DESTINATAIRE(S) :** Membres du personnel et médecin du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITRICE :** Pastel Bernèche, chef de service PCI interim

**DATE :** 7 octobre 2020

**OBJET :** **QUATRE PERSONNES PERMISES DANS LES ASCENSEURS  
DES HÔPITAUX ET CHSLD**

---

Nous désirons vous informer que le nombre d'usagers ou d'employés permis dans un ascenseur passe de 2 à 4 personnes dans les ascenseurs des hôpitaux et CHSLD, en respect des normes de prévention et contrôle des infections et aux récentes observations.

Nous vous rappelons l'importance de maintenir le port du masque en tout temps. Respectez également la distanciation, en vous positionnant dans les coins de l'ascenseur lors des déplacements.

Nous désirons vous remercier de votre habituelle collaboration.